L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 JUILLET 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
TEURS PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE. H. DUPOUR
DUVERGER. S. HARDY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 16 JUILLET.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié, à la Bourse St Louis—Une belle propriété, située dans la paroisse St Tammany, à 4 milles de Mandeville—Aussi: une cuisinière et blanchisseuse—Aussi: un nègre—Aussi: un terrain au coin des rues Royale et Conde et un autre terrain contigu—Un terrain dans le 2me District, escorgnure Chibrone et Esplanade, succession Baudin.

Par P. & H. Devergès, à midi, à la Bourse St Louis—Résidence de famille, sur la rue Bourbon, et deux esclaves, de la succession Edquard Jouquet. A midi, en face de la Bourse St Louis—Cheval de monture.

Par C. E. Gardley & Co, à midi, à l'Arcade de Banks—Maison en bois, dans la rue Tarpichore, de la succession Thomas Doyle.

Par le Sheriff, à midi, à l'Hôtel de Ville, rue de la Commune—Terrains et habitations, dans le Troisième District, de la succession Lucy Ann Caldwell.

Par Vincent & Co, à 10 heures, à leur magasin, No 25, rue de la Douane—Marchandises sèches.

TERRAINS SUR L'ESPLANADE. — M. N. Vignié vendra aujourd'hui à l'encan, à la Bourse St Louis, deux beaux terrains situés rue de l'Esplanade, L'un de ces terrains forme le coin Condé et a 40 pieds de face à cette rue sur 77 de face à l'Esplanade. Le second terrain touche au premier et a 32 pieds de face à l'Esplanade sur une profondeur de 99 pieds d'un coté et 100 de l'autre. Sur ce second terrain se trouve une grande construction à deux étages.

L'occasion est excellente pour ceux qui veulent établir leur résidence dans une des rues les plus belles et les plus agréables de la ville.

LE GOUVERNEMENT ET LES CITOYENS NATURALISÉS.

Depuis que la guerre a éclaté en Europe, un grand nombre d'étrangers naturalisés Américains ont demandé au gouvernement si l'abdication de nationalité, établie par le certificat des tribunaux des Etats-Unis, ne les exempte pas du service militaire dans le pays de leur naissance. La réponse du secrétaire d'Etat a toujours été la même. Il a déclaré à ceux qui se sont adressés à lui que le gouvernement de l'Union ne peut pas les délier des engagements qu'ils ont contractés envers leurs pays natal, et que s'ils y retournent volontairement ils doivent s'attendre à subir l'effet de la loi locale, quelle qu'elle soit.

Cette décision de M. Cass a fait pousser les hauts cris aux partisans de l'administration. On l'a accusée de ne montrer aucune sollicitude pour le sort des citoyens naturalisés et de leur refuser la protection à laquelle ils ont droit. Ces reproches ne sont nullement fondés, et si l'on veut réfléchir on verra que le président et le cabinet ne peuvent pas faire ce qu'on leur demande.

Les lois de naturalisation sont des lois locales ou municipales qui ne sauraient porter atteinte au droit des gens. Or, le code international décrète formellement que les sujets ou les citoyens d'un pays doivent une perpétuelle allégeance au gouvernement de ce pays. Le seul moyen de se soustraire aux devoirs imposés par l'autorité locale, est de s'éloigner du pays natal, mais du moment où l'on y retourne on se retrouve placé sous l'empire de ses lois. Ce principe du droit des gens admis, on comprit aisément que les lois municipales ne peuvent le primer et l'annuler. La naturalisation produit tous ses effets vis à vis des gouvernements étrangers, à l'exception de celui auquel le naturalisé a d'abord été soumis par le hasard de la naissance.

On dit que le gouvernement français a, dans plusieurs circonstances, reconnu l'effet de la naturalisation et qu'il s'est abstenu d'appliquer à quelques-uns de ses nationaux devenus américains la loi qui prescrit à tous les Français le service militaire. La France a pu renoncer volontairement, dans les cas dont il s'agit, au droit absolu et rigoureux que lui donne le code international, mais c'est là de sa part une admonition qui lui donne des titres à notre reconnaissance, qui prouve sa courtoisie et son chevaleresque désintéressement, mais qui, comme précédent, ne triomphera jamais d'un principe bien arrêté du droit des gens.

Les autres Etats de l'Europe ont toujours considéré la naturalisation de leurs nationaux à l'étranger comme non avenue, quand par leur retour volontaire au pays natal ils se sont de nouveau trouvés soumis à l'effet des lois locales. Des Prussiens naturalisés Américains ayant été arrêtés à Berlin comme insoumis et corrupteurs au régiment, ont vainement sollicité la protection des Etats-Unis. Le gouvernement de l'Union s'invariablement répondu qu'il ne pouvait rien exiger et que son intervention ne serait qu'officieuse. Les Etats-Unis sollicitent toujours, par exemple, l'élargissement d'un Allemand naturalisé Américain qui, de retour au pays natal, se vit arrêté et conduit au régiment. Mais si on leur refusait cet élargissement, ils n'auraient pas le droit de l'exiger, car on leur répondrait que les obligations contractées par le fait de la naissance ne peuvent pas être supprimées par l'abdication de la nationalité; en d'autres termes que le code international, qui établit et détermine ces obligations, est supérieur à la loi municipale qui fixe les conditions de la naturalisation.

L'opinion que nous venons d'exprimer est celle de tous nos hommes d'Etat. Elle a été formulée très nettement et à maintes reprises par les différens cabinets qui se sont succédé à Washington. Elle est consignée dans la correspondance officielle de M. Daniel Webster et de M. Everett qui tous deux ont occupé le poste de secrétaire d'Etat durant l'administration de M. Fillmore. M. Cass, secrétaire d'Etat actuel, s'est prononcé dans le même sens, et la question est si claire et si simple qu'il est vraiment étrange que l'attitude prise par M. Buchanan, après toutes les administrations qui ont l'ont précédé, lui soit reprochée comme un lâche abandon des droits de l'Union et de ceux des citoyens naturalisés.

Nous allons nous résumer en quelques mots. La naturalisation n'altère en rien les obligations contractées envers le gouvernement du pays natal, parce que ces obligations sont reconnues par le droit des gens et que la naturalisation, par sa nature, est une loi locale ou municipale, subordonnée aux lois de toutes les lois de ce genre, qui prescrivent le code international. L'intervention du gouvernement sous l'autorité duquel la naturalisation a eu lieu, ne peut donc être qu'officieuse, en faveur du naturalisé, dans le cas où celui-ci, en retournant dans le pays de sa naissance, est soumis de remplir les devoirs qui s'y rattachent.

Voilà la règle. Rien n'empêche maintenant un gouvernement de renoncer aux droits qu'il tient du code international et de reconnaître les pleins effets de la naturalisation à l'étranger vis à vis de ses nationaux. Dans ce dernier cas, on peut invoquer la législation particulière du pays et en exiger l'application. Mais l'absence de toute législation de ce genre, le droit des gens est la seule règle, la seule autorité, le seule guide pour diriger et déterminer les droits et les devoirs de chacun.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Navires de guerre français près de Terre-Neuve.

MOUVEMENTS MILITAIRES DANS LA NOUVELLE ECOSSE.

MARINS N'OFFRANT VOLONTAIREMENT POUR LA MARINE ANGLAISE.

Duel entre MM. Wise et Aylett.

Nouvelles commerciales.

New York, 15 juillet.—Les journaux anglais de la colonie paraissent très alarmés de l'apparition de navires de guerre français le long des côtes de l'Acadie.

Le *Sun* d'Halifax, du 6 courant, dit qu'un nombre extraordinaire de navires de guerre français croisent dans les détroits de Belliste et sur les côtes de Terre Neuve.

Plusieurs compagnies de canadiens s'organisent dans la Nouvelle Ecosse et un grand nombre de marins s'offrent volontairement pour le service de la marine anglaise, en demandant les prix du gouvernement. Toutes ces dispositions ont lieu par suite de l'apparition des navires français.

LE DUEL A RICHMOND—Richmond (Virginie) 15 juillet—MM. Wise et Aylett, qui étaient partis d'ici pour aller se battre, se sont rencontrés ce matin, près de Danville, où ils ont M. Aylett a fait feu le premier, mais n'ayant pas touché M. Wise, celui-ci a déchargé son pistolet en l'air.

(*Marché de New-York.*

15 juillet.—Les ventes de coton ont été, hier, de 1,000 balles; elles d'aujourd'hui de 1,500; le middling uplands est coté à 11 3/4. Le marché aux farines a été peu tendance à la baisse, et 10,000 barils ont été vendus.

Le porc salé pour mess vaut 15 55 à 16; le grain 11 1/2. Le sucre est languissant; celui de Porto Rico est coté 7 1/2 à 8 1/4; le mascouvado 7 1/2.

Marché de Cincinnati, 13 juillet.—Il y a peu de transactions. Le lard est coté à 9 1/2 à 10 1/2; le lard de même à 11 1/2; le maïs vaut 93 à 96; l'avoine 51 à 55; le whisky 25 1/2.

ETAT DES RIVIÈRES—St-Louis, 15—Le Mississipi a baissé de 5 pouces depuis hier.

Wickburg, 15—Le steamboat Grand Duke est passé ici, descendant, à 5 heures et l'Imperial à 6, ce soir.

SOCIÉTÉ LUSITANE. — L'assemblée trimestrielle régulière de cette société aura lieu lundi prochain, 18 juillet, dans la salle No 265, rue de la Vieille Levée, à 7 heures du soir. Les membres se réuniront le matin du même jour pour assister à une grand' messe solennelle qui sera célébrée à l'église St Augustin pour le repos de l'ame de Juan Barcelo. Voir aux annonces.

CHRONIQUE LOCALE.

VOLS.—Des voleurs sont entrés, dans la nuit de jeudi à vendredi, dans le café de l'en coignure Nlle Levée et Tchoupitoulas et, après avoir enlevé trois ou quatre piastres d'un des tiroirs, ont pénétré dans la chambre du propriétaire, M. O'Rourke qui s'est éveillé et a poursuivis, mais n'a pas les atteindre.

Des individus se sont introduits, le même soir, chez M. Joseph, au coin des rues Camp et Orange, et ont emporté une montre en or et vingt piastres.

LES RECORDERS — Wm Phelan, accusé d'assaut et batterie par Pat. Eagan, a été envoyé devant la Première Cour de District par le recorder Summers.

Alexandre Greenwood et Emma Greenwood devront répondre, le 20 du courant, à l'accusation d'avoir enlevé deux montres en or et des bijoux d'une armoire chez Mme Hornan, rue Carondelet.

Un affidavit accuse Margaret Bell de détournement de fonds au préjudice de John McQuade.

S. M. Johnson se plaint d'avoir été agressé par J. M. Daugherty.

Eilen O'Neill dit que son mari, Pat O'Neill, l'a battue.

Mme A Dumas accuse Wm Kerr du vol de trente piastres.

Enquêtes—Une enquête a été tenue, hier, dans le département des fous, prison de paroisse, sur le corps de George Braud qui s'est pendu. Il était Allemand et avait 35 ans.

Une autre enquête a été tenue sur le corps de Frank Monté, agé de 5 ans. Il s'est noyé, en jouant avec d'autres enfants, dans le puits d'une maison de l'encoignure Mande ville et Girod.

ARRESTATIONS—Nous apprenons que les autorités de Carrollton ont arrêté les individus qui sont accusés d'avoir assassiné Red Jacket, mardi soir.

On dit que plusieurs personnes sont impliquées dans ce meurtre et que l'une d'elles sera témoin à charge.

ECOLE DE LA RUE BIENVILLE—Voici la liste des prix décernés hier à l'école de demoiselles de la rue Bienville:

1er Département anglais, Mme M. C. Du Bois—Médaille de bonne conduite et de progrès, Mlle Delphine Aller. Prix dans la première classe, par les directrices: Euphémie Bouchelle; 2e prix, par Mme Du Bois: Jane McCollom, Anna Hoffman, Sophie Droze et Eilen O'Brien. Mentions honorables, Mary Ann Staples, Isabel Grimes, Elizabeth McDonald, Amanda Rabel, Mary Ann Murtha.

2de classe, par les Directeurs: Julia Sablement. Mentions honorables, Mary Hogan, Catherine Durman, Charlotte Dreyfus, Florence Beebe, Mary Jane Lowry, A. Slack.

1er Département français, Mme Menier maîtresse—1ère classe, 1er prix, par les Directeurs: Joséphine Linaler: 2d prix, par les Directeurs: Ellen Fitzgerald. Mentions honorables, Sophie Roffignac, Euphémia Sinclair, Alice Gardner, Julia Maurin.

2d département français, Mlle G. White maîtresse—Prix par les Directeurs: Estelle Fisher: 2me prix, par les Directeurs: Mollie Staples; 3me prix, par la maîtresse: Sallie Childress. Mentions honorables, Esther Brander, Lena Fry, Lena Wentz, Anna de Mack.

2me département anglais, Mlle R. Lewis, maîtresse—Prix dans la 1re classe, par les Directeurs: Julia Maurin; prix dans la seconde classe, par les Directeurs: Louisa Sablement. Mentions honorables, 1re classe, Joséphine Lebon, Antoinette Nogegrain; 2me classe, Esther Brandon, Elizabeth Johnson.

3me département français, Mlle C. Vignaud maîtresse. Prix dans la 1re classe, par les Directeurs: Antoine Vallas; par la maîtresse: Kate Ruel, Caroline Duffy, Jane Hawes, Julia Ayles, Julia Sablement. Prix dans la seconde classe, par les Directeurs: Emma Bieber—Mentions honorables, Johanna Mayes, Margaret Farrell, Elizabeth Lyons, Alice Smith.

3me département anglais, Mlle G. White maîtresse prix, par les Directeurs: Mary Ann King, Elizabeth Beringer; par la maîtresse: Julia Stopper, Marie Ballot, Sophie Toy-ent.—Mentions honorables, Sarah Kahn, Mary Donohoe, Philippine Naker, Theresa Bassen.

Nouvelles Diverses.

Paris, 23 juin.

—Le passage suivant, que nous empruntons à une correspondance adressée à la *Sentinelle du Jura*, contient le récit d'un incident de pontonniers qui était présent lorsque l'Empereur ordonna de jeter un pont sur le Tessin pour le passage de la garde:

Sa Majesté appela le capitaine dirigeant la compagnie de pontonniers, et lui demanda combien il lui fallait de temps pour assurer le passage de l'armée.

—Deux heures et demie, Sire, en nous dépêchant. L'Empereur tira sa montre.—Capitaine, je vous donne une heure et quart.—Nous chercha d'arriver, Sire.—Non, ne tâcher pas, *arrivez*.

On amarra les premières barques. L'Empereur mit pied à terre, et, malgré les observations de ses généraux et de ses aides de camp, il sauta sur ce commencement de pont. Les piquets, malassurés, menaçaient d'être entraînés à la dérive par la violence du courant, et le représenta encore une fois à Sa Majesté. Elle ne répondit même pas.

A mesure qu'on attachait une nouvelle barque, l'Empereur quittait la dernière et sautait sur celle-là; lorsqu'un ouvrier passait auprès de lui, il lui disait à mi-voix: *Dépêchez-vous*, et l'autre courait.

Enfin, une heure et quart après, le pont était sécurisé sur les deux rives de la rivière. Clerc s'élançait au-devant des Autrichiens.

Le capitaine s'essuyait le front, assis sur une pile de madriers; l'Empereur revint sur ses pas.

—Commandant, je vous remercie, lui dit-il en lui serrant la main.

—On écrit de Milan, 16 juin, au *Salut public de Lyon*:

Le palais Belgiojosa est un des plus magnifiques de Milan. Les galeries de tableaux, qui sont peuplées de merveilles, ont été converties en ambulances. Des dames de la plus haute aristocratie, jeunes et belles, y viennent panser des plaies et distribuer des sourires consolateurs.

Il existe parmi ces ambulances de faits bien graves que j'hésiterais à répéter si l'importance des personnages qui les affirment pouvait permettre le moindre doute: il paraît certain que des blessés, en assez grand nombre, ont été tués par des soldats autrichiens sur le champ de bataille!

Ainsi, un capitaine d'infanterie me raconte qu'à Marignan, un de ses amis tombe à ses côtés, grièvement atteint d'un coup de feu à l'épaule. C'était à l'attaque du plateau. Les Autrichiens reculaient; le capitaine s'incline sur le blessé, le porte doucement sous une touffe de vignes, lui met un sac sous la tête, enfin l'établit de son mieux en attendant qu'on puisse venir le recueillir.

Par malheur, le régiment perd un moment le terrain et bat en retraite. Quelque temps après il revient à la charge et reprend le plateau. En repassant près du blessé, le capitaine court vers lui et le trouve baigné dans son sang, percé de coups de baïonnette.

—Tu t'en relèveras, lui dit-il. Il était tombé frappé d'une balle à la cuisse. Les aussi, la position fut un moment perdue: quand on la reprit, on trouva l'y, comme l'officier, dépouillé et percé de coups nationaux.

Ce fait, dit-on, est un des moins horribles de ceux qui circulent. Les officiers autrichiens, suivant l'habitude de leur garnison, prennent le matin une tasse de café au lait, ils dînent à midi et le soir, à huit heures, ils prennent le thé et du *punch*.

Ils reçoivent une solde annuelle ainsi fixée: général de division, 4000fr; général de brigade, 3000 fr.; officiers supérieurs, 2400 fr; capitaines, lieutenant et sous-lieutenant, 1200 fr; soldats, une solde conforme à leur position.

Les officiers mariés peuvent, si bon leur semble, faire venir leurs femmes, à qui, dans ce cas, il est annuellement alloué un somme de 600fr.

—On lit dans le *Courrier du Havre*:

Depuis 1815, l'Italie est devenue l'école militaire de l'armée autrichienne. Chaque année des divers corps de troupes stationnés en Italie se livrent à de grandes manœuvres où sont reproduites les actions de guerre les plus célèbres de la République et de l'Empire. C'est ainsi que les batailles de Rivoli, d'Arcole, etc., sont répétées sur les lieux mêmes, et l'on démontre sur le terrain quelle manœuvre il aurait fallu faire pour changer le résultat de ces journées célèbres et décisives.

Or, Lonato et Castiglionne ont été le théâtre de grandes batailles. Par un rapprochement assez curieux, l'armée autrichienne, ayant la bataille de Castiglione, en 1796, se trouvait à peu près dans la même situation qu'aujourd'hui. Vaincue dans deux premières campagnes, l'armée autrichienne s'était repliée successivement de l'Adda vers l'Oglio, puis derrière l'Adige et la Chiese. Napoléon lui avait réuni toutes ses forces sur l'Adige et la Chiese et rappelé les troupes du général Serrurier, qui faisaient le siége de Mantoue.

A la fin du mois de juillet, le quartier-général de l'armée française était à Brescia. Le général Wurmser débouche par Montepello, par la chaussée de Rovere di par celle de la Chiese. En apprenant ce mouvement, Napoléon lui porte son quartier général à Castel-Nuovo, entre l'Adige et le Mincio. Le 31 juillet eut lieu le combat de Lonato; le 3 août, une bataille plus décisive fut livrée au même lieu.

L'e général Wurmser y perdit trois divisions. Enfin, le 5, l'armée française, forte de 25,000 hommes, occupa les hauteurs de Castiglione, on fut librée la célèbre bataille de ce nom. Wurmser, vaincu une troisième fois, se jeta dans Mantoue. Le reste de l'armée impériale fut cernée par Napoléon lui commença le siège de Mantoue, qui capitula le 1er février 1797.

—Le passage des prisonniers autrichiens à Fréjus a été signalé par une scène qui a mis en émoi la population. Un des vaincus de Magenta, dit le *Var*, venu des provinces du nord, consolait ses heures de captivité par de trop fréquentes libations. Le vin généreux de la Provence n'a pas tardé à produire ses effets: d'une gaîté trop expansive, l'infortuné Pandour passa bientôt à une véritable frénésie qui se traduisit par des voies de fait à l'encontre de ses compagnons. Ceux-ci, fidèles aux lois du pays, même dans une région étrangère, se réunirent en conseil de guerre, et, à l'unanimité, le délinquant fut condamné à la peine de la bastonnade. La sentence est aussitôt exécutée: un des prisonniers s'empare d'un tambour, sur roulement se fait entendre, le condamné est amené dans une remise pour y recevoir les vingt coups de bâton qu'il doit subir. Mais quelques personnes s'interposent-elles pour empêcher cet acte inqualifiable; elles sont écartées, et le malheureux reçoit sans se plaindre le supplice de la schlaque. Ce fait se passait en présence du sergent et de quatre hommes chargés de l'escorte des prisonniers. Nous aimons à croire que ces derniers, s'ils étaient à la liaise, tirent un ordre contraire qu'à la discipline de l'armée autrichienne, n'auront réellement compris de dont il s'agissait qu'à la vue de ces coups vigoureusement appliqués sur le dos du patient: aussi nations-nous de dire que c'est à l'intervention énergique des soldats français qu'il dut de n'essuyer que six coups au lieu de vingt que lui réservait cette justice à la Lynch

Causerie VI.

LE VOT DE POMMADE.

3me Partie.

"Un grand bruit survint tout à coup pour prélude à une rêverie. C'était un bruit tantôt comme celui du tonnerre, tantôt comme celui de la tempête en pleine mer. Puis, nous nous trouvâmes transporté, dans un vallon couvert de bruyères qui étaient luxuriemment une verdure variée et fraîche. Il y était rempli des parfums de toutes sortes que répandaient les fleurs de ces arbres. Nous n'avions jamais aucun vu ni de telles fleurs ni de tels arbres. Çà et là, on apercevait des cabanes, des maisons des chaumières et des tentes. Ces demeures se trouvaient placées de sorte et si sans arrangement. On eut dit que le hasard les avait jetées là comme le malin de l'homme jette la semence dans les champs. Des personnes allaient et venaient comme dans une rues, tandis que d'autres formaient des groupes et causaient ensemble. Le mouvement et l'animation qui régnaient partout autour de nous, le son d'instruments que nous croyions entendre sans savoir d'où cette délicieuse harmonie nous vint venir, la disposition pittoresque des demeures variées qui mêlaient ce délicieux vallon de la France gaîté qui régnait autour de nous, nous firent penser, dans notre ignorance, à un *wakfest* allemand par un beau temps, chose qui n'est jamais encore arrivée ici, mais que nous verrons, peut-être, avec la permission de *St Médard*.

Plus loin, cependant, une scène d'un autre genre nous frappa d'étonnement; nous n'avions jamais rien vu de semblable. Un tribunal en plein air était entouré d'un auditoire nombreux qui écoutait attentivement un éloquent avocat plaidant avec chaleur une cause qu'il avait à défendre. Mais quelle cause mauvaise. Mais qu'importe? il plaçait sur procès et parvint à ruiner de pauvres orphelins au profit de son client! Cet avocat, pourtant, à l'étude de Cujas quelque chose de plus glorieux que de ruiner pour les cinq mille Français viennent de reporter sur dix-huit mille Autrichiens! Mais l'on ne voit fort heureusement ces injustices légales se commettre que dans les rêves.

Tout surpris et mortifié de cette grande élasticité de la loi que nous avions cru sûre et juste, nous pénétrâmes plus loin dans le vallon. Bientôt nous aperçûmes un groupe d'hommes et de femmes au milieu duquel figurait un personnage à la face joyeuse qui versait du champagne à qui en voulait et offrait à maintes femmes d'une vertu peu sévère des bouteilles pleines d'or et de jeux. On l'eut pris pour le messager de la Fortune.—"Amis et connaissances des deux sexes", disait-il en distribuant ses généreuses faveurs, je vous ai facilement que j'ai bien le dépenser avec libéralité: buvez et prenez". Dans un autre rêve, nous apprendrons, peut-être, que notre Crésus est mort sur la paille.

Parmi ce monde nous remarquâmes un homme qui était bien différent de celui que nous venons de décrire. Il était maigre de corps, et décharné et soucieux de figure: il avait le cou-de-pied, les yeux enfoncés dans les trous, le teint jaune, les doigts effilés et osseux comme les serres du vautour et son regard étaient longs et sales. Quelqu'un nous dit: "Voilà un avare, il amasse pour lui et il craint tant de mourir de faim plus tard qu'il se laisse périr d'inanition maintenant.—Quelle prudence, nous sommes nous dits, dans le front chagrin et ridé et l'air très inquiet semblaient révéler un criminel repentant.—c'était un joueur ruiné—Les mains jointes, il disait à Jupiter avec une ferveur qui paraissait être sincère, que si ce Dieu tout puissant voulait intercéder pour lui auprès de la Fortune il ne lui demanderait rien que juste assez pour vivre. Il jurait, en outre, au Dieu de ne jouer jamais plus après un grand bienfait. Derrière le joueur ruiné se trouvait un ivrogne à trogne écarlate et tout chancelant sur ses jambes indécises qui criait de toutes ses forces.—"Vous connaissez un sérment qui vaut bien celui d'un ivrogne qu'il le fait à Jupiter! n'en crois pas un mot, qui a le bras, qui a joué jouera".

Cette scène nous serra le cœur et nous nous mîmes à la fuir au plus vite.

A détour d'une sombre allée, nous vîmes deux personnes qui causaient ensemble avec beaucoup d'animation. Les premiers mots que nous entendîmes de leur conversation nous frent, tantôt, comprendre que nous avions devant nous un mari et un homme. C'étaient des scènes que l'époux demandait à un mollité et non pas une querelle qu'il lui cherchait. Il la blâmait avec modération et le chapeau sur la tête qu'il croyait avoir remarqué dans un manière d'être dans le monde, et lui faisait entendre que dans une société comme la nôtre, les femmes qui ne jouissent point de leur liberté, étaient malheureuses. Le mouvement et l'animation qui régnaient partout autour de nous, le son d'instruments que nous croyions entendre sans savoir d'où cette délicieuse harmonie nous vint venir, la disposition pittoresque des demeures variées qui mêlaient ce délicieux vallon de la France gaîté qui régnait autour de nous, nous firent penser, dans notre ignorance, à un *wakfest* allemand par un beau temps, chose qui n'est jamais encore arrivée ici, mais que nous verrons, peut-être, avec la permission de *St Médard*.

Plus loin, cependant, une scène d'un autre genre nous frappa d'étonnement; nous n'avions jamais rien vu de semblable. Un tribunal en plein air était entouré d'un auditoire nombreux qui écoutait attentivement un éloquent avocat plaidant avec chaleur une cause qu'il avait à défendre. Mais quelle cause mauvaise. Mais qu'importe? il plaçait sur procès et parvint à ruiner de pauvres orphelins au profit de son client! Cet avocat, pourtant, à l'étude de Cujas quelque chose de plus glorieux que de ruiner pour les cinq mille Français viennent de reporter sur dix-huit mille Autrichiens! Mais l'on ne voit fort heureusement ces injustices légales se commettre que dans les rêves.

Tout surpris et mortifié de cette grande élasticité de la loi que nous avions cru sûre et juste, nous pénétrâmes plus loin dans le vallon. Bientôt nous aperçûmes un groupe d'hommes et de femmes au milieu duquel figurait un personnage à la face joyeuse qui versait du champagne à qui en voulait et offrait à maintes femmes d'une vertu peu sévère des bouteilles pleines d'or et de jeux. On l'eut pris pour le messager de la Fortune.—"Amis et connaissances des deux sexes", disait-il en distribuant ses généreuses faveurs, je vous ai facilement que j'ai bien le dépenser avec libéralité: buvez et prenez". Dans un autre rêve, nous apprendrons, peut-être, que notre Crésus est mort sur la paille.

Parmi ce monde nous remarquâmes un homme qui était bien différent de celui que nous venons de décrire. Il était maigre de corps, et décharné et soucieux de figure: il avait le cou-de-pied, les yeux enfoncés dans les trous, le teint jaune, les doigts effilés et osseux comme les serres du vautour et son regard étaient longs et sales. Quelqu'un nous dit: "Voilà un avare, il amasse pour lui et il craint tant de mourir de faim plus tard qu'il se laisse périr d'inanition maintenant.—Quelle prudence, nous sommes nous dits, dans le front chagrin et ridé et l'air très inquiet semblaient révéler un criminel repentant.—c'était un joueur ruiné—Les mains jointes, il disait à Jupiter avec une ferveur qui paraissait être sincère, que si ce Dieu tout puissant voulait intercéder pour lui auprès de la Fortune il ne lui demanderait rien que juste assez pour vivre. Il jurait, en outre, au Dieu de ne jouer jamais plus après un grand bienfait. Derrière le joueur ruiné se trouvait un ivrogne à trogne écarlate et tout chancelant sur ses jambes indécises qui criait de toutes ses forces.—"Vous connaissez un serment qui vaut bien celui d'un ivrogne qu'il le fait à Jupiter! n'en crois pas un mot, qui a le bras, qui a joué jouera".

Cette scène nous serra le cœur et nous nous mîmes à la fuir au plus vite.

—Voici, dit la *Revue*, un trait qui révèle la générosité et le sang-froid d'un jeune sous-lieutenant, de l'armée d'Italie, M. Abel Millet. C'était le lendemain de la brillante et rude affaire de Marignan, où ce jeune officier avait eu l'honneur de se trouver. Il traversait la cité, alors silencieuse, quand, tout à coup, il fut, dans une rue isolée, un Autrichien blessé, qui y avait passé la nuit à terre, prendre son fusil et se disposer à faire feu sur lui. Sortir intrépidement son revolver, courir seul, misérable, lui arracher son arme et la jeter à vingt pas, ce fut le mouvement à dit plus prompt que la parole.

Tuer un ennemi trembiant à ses pieds est été chose trop facile, plein de cœur et de magnanimité, l'officier n'hésitait pas un moment, lui laissa la vie et l'envoya grossir le nombre des prisonniers.

—Voici ce qu'un officier de la garnison de Milan écrit au *Wanderer* de Vienne, sur l'évacuation précipitée de cette ville par les Autrichiens:

Lorsque nous entendîmes, le 4 à midi, la première canonnade, on ne croyait pas encore à une bataille sanglante et à une retraite précipitée. Dans l'après-midi, des blessés arrivèrent; la garnison fut consignée et retirée dans le château; l'agitation croissait de minute en minute.

Dès le jour, on commença à se disposer au départ. Il arriva des troupes en chemin de bataille qui vivouaquèrent sur la place. Le dimanche, à neuf heures du matin, eut lieu le départ des fonctionnaires, des caisses et de la garnison de Milan par le chemin de fer de Camerlata; on assure les derniers trains de ce nouveau ce qu'on put sauver. Le soir, nous avons vu le dernier convoi est passé le pont de l'Adda près de Cassano, où il entier le pont en présence du gouvernement impériale. Le ministère de la Guerre, le Beaucoup de blessés et de malades durent être laissés en arrière, et dans les yeux de la population se lisait bien son équivoque que lui causaient par Milan. Mais nous ne voulons point nous en plaindre.

Le 5, les troupes de la bataille de Magenta du 1er et du 2e corps, extrêmement fatiguées, passèrent dans la ville, et après n'être reposées pendant très peu de temps et sans avoir obtenu aucune espèce de rafraîchissement, on marcha sans s'arrêter un instant sur Lodi par Melegnano, pendant 16 heures. C'est là qu'elles purent enfin, le 8, se reposer, se réorganiser et se remettre en marche. C'est là aussi que nous apprîmes que la division Urban avait heureusement rétabli nos communications avec l'armée après un combat violent à Canonica, mais que les soldats et les officiers y avaient perdu leurs bagages.

—Voici quelques extraits du règlement auquel sont soumis en France les prisonniers de guerre:

"Les prisonniers sur parole sont libres dans la ville qui leur est donnée pour résidence. Ils peuvent même s'absenter sur une permission émanée de l'autorité militaire, mais leur absence ne peut excéder une journée sans une autorisation spéciale du ministère. Ils logent dans la ville et fixent leur repas où bon leur semble et aux heures qui leur conviennent. Les officiers autrichiens, suivant l'habitude de leur garnison, prennent le matin une tasse de café au lait, ils dînent à midi et le soir, à huit heures, ils prennent le thé et du *punch*.

"Ils reçoivent une solde annuelle ainsi fixée: général de division, 4000fr; général de brigade, 3000 fr.; officiers supérieurs, 2400 fr; capitaines, lieutenant et sous-lieutenant, 1200 fr; soldats, une solde conforme à leur position.

"Les officiers mariés peuvent, si bon leur semble, faire venir leurs femmes, à qui, dans ce cas, il est annuellement alloué un somme de 600fr.

—On lit dans le *Courrier du Havre*:

Depuis 1815, l'Italie est devenue l'école militaire de l'armée autrichienne. Chaque année des divers corps de troupes stationnés en Italie se livrent à de grandes manœuvres où sont reproduites les actions de guerre les plus célèbres de la République et de l'Empire. C'est ainsi que les batailles de Rivoli, d'Arcole, etc., sont répétées sur les lieux mêmes, et l'on démontre sur le terrain quelle manœuvre il aurait fallu faire pour changer le résultat de ces journées célèbres et décisives.

Or, Lonato et Castiglionne ont été le théâtre de grandes batailles. Par un rapprochement assez curieux, l'armée autrichienne, ayant la bataille de Castiglione, en 1796, se trouvait à peu près dans la même situation qu'aujourd'hui. Vaincue dans deux premières campagnes, l'armée autrichienne s'était repliée successivement de l'Adda vers l'Oglio, puis derrière l'Adige et la Chiese. Napoléon lui avait réuni toutes ses forces sur l'Adige et la Chiese et rappelé les troupes du général Serrurier, qui faisaient le siége de Mantoue.

A la fin du mois de juillet, le quartier-général de l'armée française était à Brescia. Le général Wurmser débouche par Montepello, par la chaussée de Rovere di par celle de la Chiese. En apprenant ce mouvement, Napoléon lui porte son quartier général à Castel-Nuovo, entre l'Adige et le Mincio. Le 31 juillet eut lieu le combat de Lonato; le 3 août, une bataille plus décisive fut livrée au même lieu.

L'e général Wurmser y perdit trois divisions. Enfin, le 5, l'armée française, forte de 25,000 hommes, occupa les hauteurs de Castiglione, on fut librée la célèbre bataille de ce nom. Wurmser, vaincu une troisième fois, se jeta dans Mantoue. Le reste de l'armée impériale fut cernée par Napoléon lui commença le siège de Mantoue, qui capitula le 1er février 1797.

—Le passage des prisonniers autrichiens à Fréjus a été signalé par une scène qui a mis en émoi la population. Un des vaincus de Magenta, dit le *Var*, venu des provinces du nord, consolait ses heures de captivité par de trop fréquentes libations. Le vin généreux de la Provence n'a pas tardé à produire ses effets: d'une gaîté trop expansive, l'infortuné Pandour passa bientôt à une véritable frénésie qui se traduisit par des voies de fait à l'encontre de ses compagnons. Ceux-ci, fidèles aux lois du pays, même dans une région étrangère, se réunirent en conseil de guerre, et, à l'unanimité, le délinquant fut condamné à la peine de la bastonnade. La sentence est aussitôt exécutée: un des prisonniers s'empare d'un tambour, sur roulement se fait entendre, le condamné est amené dans une remise pour y recevoir les vingt coups de bâton qu'il doit subir. Mais quelques personnes s'interposent-elles pour empêcher cet acte inqualifiable; elles sont écartées, et le malheureux reçoit sans se plaindre le supplice de la schlaque. Ce fait se passait en présence du sergent et de quatre hommes chargés de l'escorte des prisonniers. Nous aimons à croire que ces derniers, s'ils étaient à la liaise, tirent un ordre contraire qu'à la discipline de l'armée autrichienne, n'auront réellement compris de dont il s'agissait qu'à la vue de ces coups vigoureusement appliqués sur le dos du patient: aussi nations-nous de dire que c'est à l'intervention énergique des soldats français qu'il dut de n'essuyer que six coups au lieu de vingt que lui réservait cette justice à la Lynch

Causerie VI.

LE VOT DE POMMADE.

3me Partie.

"Un grand bruit survint tout à coup pour prélude à une rêverie. C'était un bruit tantôt comme celui du tonnerre, tantôt comme celui de la tempête en pleine mer. Puis, nous nous trouvâmes transporté, dans un vallon couvert de bruyères qui étaient luxuriemment une verdure variée et fraîche. Il y était rempli des parfums de toutes sortes que répandaient les fleurs de ces arbres. Nous n'avions jamais aucun vu ni de telles fleurs ni de tels arbres. Çà et là, on apercevait des cabanes, des maisons des chaumières et des tentes. Ces demeures se trouvaient placées de sorte et si sans arrangement. On eut dit que le hasard les avait jetées là comme le malin de l'homme jette la semence dans les champs. Des personnes allaient et venaient comme dans une rues, tandis que d'autres formaient des groupes et causaient ensemble. Le mouvement et l'animation qui régnaient partout autour de nous, le son d'instruments que nous croyions entendre sans savoir d'où cette délicieuse harmonie nous vint venir, la disposition pittoresque des demeures variées qui mêlaient ce délicieux vallon de la France gaîté qui régnait autour de nous, nous firent penser, dans notre ignorance, à un *wakfest* allemand par un beau temps, chose qui n'est jamais encore arrivée ici, mais que nous verrons, peut-être, avec la permission de *St Médard*.

Plus loin, cependant, une scène d'un autre genre nous frappa d'étonnement; nous n'avions jamais rien vu de semblable. Un tribunal en plein air était entouré d'un auditoire nombreux qui écoutait attentivement un éloquent avocat plaidant avec chaleur une cause qu'il avait à défendre. Mais quelle cause mauvaise. Mais qu'importe? il plaçait sur procès et parvint à ruiner de pauvres orphelins au profit de son client! Cet avocat, pourtant, à l'étude de Cujas quelque chose de plus glorieux que de ruiner pour les cinq mille Français viennent de reporter sur dix-huit mille Autrichiens! Mais l'on ne voit fort heureusement ces injustices légales se commettre que